

# Après la Roumanie, la Moldavie. Durov accuse la France de lui avoir demandé de censurer des canaux Telegram

écrit par Jeanne la pucelle | 2 octobre 2025



(crédit photo Steve Jennings/Getty Images for TechCrunch)



(crédit photo Steve Jennings/Getty Images for TechCrunch)

**Témoignage qui confirme nos derniers articles consacrés aux élections en Moldavie.**

Mars 2022 [La Moldavie refuse les sanctions antirusse](#)  
[« dans l'intérêt de ses citoyens »](#)

Mars 2025 [Macron soupçonne Poutine de vouloir annexer la Roumanie et la Moldavie !!!](#)

Aout 2025 L'intégration européenne de la Moldavie : un chemin vers l'appauvrissement ?

Août 2025 [Fraude annoncée des européistes pour les élections en Moldavie](#)

Dragana trifkovic : comment l'Occident manipule les élections et affaiblit les institutions en Moldavie

**[Pavel Durov](#), fondateur et PDG de Telegram, accuse sur X le gouvernement français de lui avoir demandé de supprimer certaines chaînes à la veille de l'élection présidentielle moldave de 2024.**

**Des allégations démenties par le Quai d'Orsay, mais qui ont retenu l'attention d'Elon Musk. Aussi bien Paris que Moscou mènent la vie dure à l'entrepreneur, qui revendique inlassablement la neutralité politique de sa plateforme, présentée comme un espace d'échange libre, à l'abri des pressions gouvernementales.**

Ce 28 septembre, alors que les Moldaves se rendaient aux urnes pour élire leurs députés, le fondateur de Telegram, Pavel Durov, a décoché une nouvelle salve d'accusations contre le gouvernement d'Emmanuel Macron.

**Dans un long message [publié](#) sur X (ex-Twitter), le patron de la messagerie cryptée affirme que les services de renseignement français l'auraient sollicité pour censurer certaines chaînes Telegram, à l'approche de l'élection présidentielle moldave de l'automne 2024.**

*« Il y a un an, alors que j'étais bloqué à Paris, les services de renseignement français m'ont contacté par un intermédiaire, me demandant d'aider le gouvernement moldave à censurer certaines chaînes Telegram avant les élections présidentielles en Moldavie », a écrit l'entrepreneur franco-russe de 40 ans.*

**Selon lui, après avoir examiné la liste transmise par Paris et Chisinau, quelques canaux enfreignaient effectivement les règles de la plateforme et furent supprimés. Mais Durov affirme qu'en contrepartie, on lui aurait promis que « les services français diraient du bien de [lui] au juge qui avait ordonné [son] arrestation en août dernier ».**

*Une initiative « inacceptable », dénonce-t-il : « Si l'agence avait effectivement contacté le juge, cela constituait une tentative d'ingérence dans le processus judiciaire. Si elle ne l'avait pas fait, et avait simplement prétendu l'avoir fait, elle exploitait alors ma situation juridique en France pour influencer l'évolution politique en Europe de l'Est. »*

**L'affaire, poursuit-il, s'est corsée lorsqu'une seconde**

**liste de chaînes moldaves lui a été transmise :**  
« *Contrairement à la première, la quasi-totalité de ces chaînes étaient légitimes et conformes à nos règles. Leur seul point commun était d'exprimer des positions politiques que les gouvernements français et moldave désapprouvaient. Nous avons refusé de donner suite.* »

Son message a rapidement fait le tour des réseaux sociaux, au point de susciter une réaction d'Elon Musk, qui a lâché un laconique : « Wow ».

**Ce n'est pas la première fois que Durov accuse Paris d'ingérence dans une élection.** Le 19 mai, jour du second tour de la présidentielle roumaine, il avait déjà affirmé que le gouvernement Macron avait tenté de le convaincre de faire taire « les voix conservatrices » du pays, allant jusqu'à citer le nom de Nicolas Lerner, directeur de la DGSE. « *Nous n'avons pas bloqué ceux qui protestaient en Russie, en Biélorussie ou en Iran. Nous ne le ferons pas en Europe* », affirme-t-il avoir rétorqué.

À l'époque, la DGSE avait indiqué « réfuter avec vigueur » ces allégations. Le ministère des Affaires étrangères a de nouveau balayé les accusations ce dimanche d'un [tweet](#) : « Pavel Durov aime porter des accusations pendant que les élections sont en cours. Après la Roumanie, la Moldavie. »

## **Une neutralité revendiquée**

**Si ses récentes déclarations pourraient laisser supposer un parti pris, Durov revendique une ligne de neutralité politique, et ce dès ses débuts.** D'abord sur VKontakte (VK), le « Facebook russe » qu'il a fondé, puis sur Telegram, créé en 2013. Une position qui lui a valu de sérieux démêlés avec plusieurs gouvernements, au premier rang desquels la Russie.

En 2012, alors qu'il dirige encore VK, il s'attire la sympathie de l'opposition en refusant de supprimer des groupes coordonnant les manifestations anti-Poutine.

Environ deux ans plus tard, sous pression du Kremlin, il est contraint de céder ses parts et de quitter la Russie. *« Le haut responsable russe a insisté sur le fait que, selon lui, les réseaux sociaux devaient être des outils du gouvernement. J'avais alors deux options : soit je faisais exactement ce que les autorités russes attendaient de moi, soit je vendais mes parts dans l'entreprise et quittais le pays »*, confie-t-il dans un [entretien](#) fleuve au Point en juin dernier.

Cette neutralité, Durov l'affirme, est souvent perçue comme une prise de position en soi, la guerre en Ukraine en offrant une illustration : *« En Russie, on dit que Telegram soutient l'Ukraine. En Ukraine, on dit que Telegram diffuse la propagande russe. En réalité, nous avons un devoir de neutralité. Telegram est une plateforme où des idées opposées peuvent s'affronter, où chacun peut accéder à différents points de vue et décider librement ce qu'il veut croire. Je ne donnerai jamais mon opinion sur un conflit géopolitique, car cela serait immédiatement interprété comme un soutien à un camp. Une plateforme neutre doit rester un arbitre impartial, appliquant les mêmes règles à tous. »*

[...]

**Durov se retrouve également dans le viseur des autorités françaises, accusé d'un manque de modération sur Telegram et d'une coopération jugée insuffisante avec la justice.** Mis en examen pour complicité de diffusion d'images pédopornographiques, de trafic de stupéfiants ou encore d'escroquerie en bande organisée, il juge la procédure *« absurde »* :

*« Ce n'est pas parce que des criminels utilisent notre messagerie, parmi tant d'autres, que cela fait de ceux qui la dirigent des criminels... Mais il semble que je sois déjà puni à travers l'interdiction de quitter le territoire. Comme si les juges savaient qu'il n'y a pas*

*assez de substance pour une condamnation future et voulaient me sanctionner dès maintenant. » Et de se défendre : « On dit que Telegram a refusé de coopérer. C'est faux. **C'est la police française qui n'a pas suivi correctement la procédure internationale.** Nos équipes ont même dû leur montrer comment faire. »*

**Mais au-delà de ses démêlés judiciaires, l'entrepreneur se dit surtout préoccupé par ce qu'il considère comme un recul de la liberté d'expression en Europe. À ses yeux, des textes comme le Digital Services Act (DSA) représente des instruments « dangereux », car « une fois qu'on légitime la censure, il est très difficile de revenir en arrière ».**

**Extraits tirés de Epochtimes**